



OBJECTIFS

Cette formation s'inscrit dans le cadre de l'aptitude professionnelle exigée pour exercer une activité de sécurité privée des biens et des personnes ainsi que de la sécurité liée aux risques incendie d'origine accidentelle. Être titulaire du diplôme TP ASSP de niveau V référencé au RNCP.

PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉ-REQUIS

Savoir lire, écrire, comprendre et parler le français, savoir compter; Conditions particulières d'accès à la formation, en application de l'article 6-1 de la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983 modifiée : autorisation préalable d'entrée en formation, délivrée par la préfecture de votre département (formulaire téléchargeable sur le site www.interieur.gouv.fr ; demande de carte professionnelle des agents de sécurité et autorisation préalable provisoire CERFA N° 13851.02); Justifier d'une aptitude physique attestée par un certificat médical de moins de 3 mois.

MOYENS MATÉRIELS ET HUMAINS

Formateurs

Matériel pédagogique : Powerpoint, PC sécurité informatisé avec main courante informatique, matériel d'incendie, matériel de secourisme, Quizzbox, support de cours stagiaire (Ediser).

Durée : 525 h
(examen compris)

PROGRAMME

CCP 1 : Assurer l'accueil, la surveillance et le bon usage d'un lieu, en garantissant une relation de service de qualité

Période d'intégration : Accueil, présentation des objectifs de formation, et de l'environnement professionnel. **(1 semaine)**

Acquérir les bases des aptitudes professionnelles en sécurité privée: législation de la sécurité et procédures pénales ; dispositifs de filtrage et de contrôle d'accès d'un site ; moyens de communication et révolution numérique ; description d'une personne et d'un véhicule ; consignes de sécurité ; rondes de surveillance, systèmes d'alarme ; gestion des conflits. **(2 semaines)**

Accueil, surveillance et bon usage d'un lieu, en garantissant une relation de service de qualité : assistance et premiers gestes d'urgence dans l'attente des secours (**SST**). Accueil et information du public ; discernement rapide de tout signe révélateur de risques ; prévention des situations de conflit, réaction à une alarme intrusion, levée de doute en cas d'intrusion et mesures ; rédaction du rapport d'intervention ;

détection des comportements ou actes pouvant affecter l'intégrité des personnes / des biens ; contrôle des biens et personnes manuellement ou à l'aide de matériels de détection simples. **(5 semaines)**

CCP 2 : Assurer la sécurité liée aux risques incendie ou d'origine accidentelle

Préparation de l'**habilitation électrique BS/BE** manoeuvre ; rondes de sécurité et de surveillance, procédures d'urgence et d'évacuation ; prévention et actions face au risque incendie dans les établissements recevant du public et dans les immeubles de grande hauteur ; principes de la réglementation incendie dans les ERP et les IGH ; installations techniques ; entretien de base des principaux matériels de sécurité incendie ; extinction des feux naissants ; mises en situation d'intervention - certification **SSIAP 1** - **(3 semaines)**

Période en entreprise **(3 semaines)**
Session de validation **(1 semaine)**

MODALITÉS PRATIQUES

Conditions de validation : La formation TITRE PROFESSIONNEL (V) ASSP est validée par un examen assuré par un jury composé de professionnels de la sécurité.
Attribution finale : Titre Professionnel Agent de Sûreté et de Sécurité Privée

